

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 15 décembre, 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 30 CHEMIN BEGLEY (BUREAU MUNICIPAL), LE 15 décembre 2015, À 18h15, SOUS LA PRÉSIDENTE DE OTA HORA, MAIRE.

Sont présent : MICHEL COLLIN
PAMELA LACHAPELLE
SANDRA LACHARITY
KEVIN MOLYNEAUX
TANYA GABIE
KIM CUDDIHEY-PECK

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-12-342 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Période de questions

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Période de questions
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Paiement Contracteur chemin Village Aylwin**
- 1.5 Vacances payables

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-12-343 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Conseillère Sandra Lacharity
Appuyé par Conseiller Michel Collin
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-12-344 PAIEMENT CONTRACTEUR CHEMIN VILLAGE AYLWIN

CONSIDÉRANT QU'un décompte en date du 2 décembre 2015 a été reçu pour les travaux terminés pour le projet KAZ-14-01;

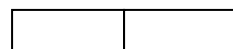
CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la mrcvg, m. éric saumure recommande le paiement final à l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par conseillère Pamela Lachapelle, appuyé par conseillère Sandra Lacharity et résolu qu'un montant total de 309 674,77 \$ incluant les taxes applicables soit payé à l'entrepreneur CONSTRUCTION FGK INC. pour le projet numéro KAZ-14-01 - Stabilisation par enrochement du chemin Village Aylwin, et accepte les ouvrages exécutés.

ADOPTÉE

2015-12-345 VACANCES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a pris du temps pour des congés;



CONSIDÉRANT QUE le directeur général est en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QU'IL reste un résiduel de vacances annuelle soit 16 jours;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Conseillère Kim Cuddihey-Peck, appuyé par conseillère Pamela Lachapelle et résolu à la majorité que le résiduel de vacances soient payés,

DE plus commençant début de l'année 2016 , les employés et le directeur général, devons prendre un minimum de 3 semaines de vacances annuelle (si applicable), tout temps accumulé pour les réunions extraordinaire et les réunions de caucus, le temps devons être reprise durant le mois encourue. Si le temps n'est pas repris dans un délai raisonnable, une explication doit être donnée au Maire et le Conseil.

Conseillère Tanya Gabie est contre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-12-346

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Conseiller Kevin Molyneaux
Appuyé par Conseillère Sandra Lacharity
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 18H31.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire



Ota Hora,
Maire

Pierre Vaillancourt,
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

